

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS578

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès,  
M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 5° D'améliorer les conditions de travail des travailleurs. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de conditions de travail regroupe l'ensemble des facteurs sociaux, psychologiques, environnementaux, organisationnels et physiques qui caractérise un environnement de travail pour le salarié. Cet amendement vise à intégrer cet objectif dans les aspirations possibles d'une action de formation au même titre que l'acquisition de nouvelles compétences, la préparation à une mutation d'activité, la mobilité professionnelle ou la validation d'une qualification.